

LES CONSEILS CITOYENS

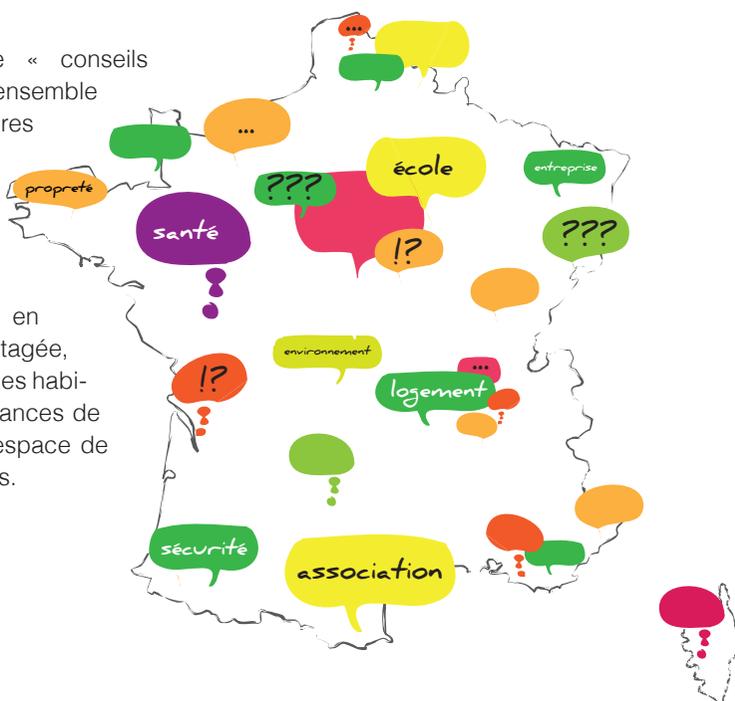
 www.ville.gouv.fr

 @Ville_gouv

#ConseilCit

LES CONSEILS CITOYENS C'EST :
FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE EXPRESSION
LIBRE DES HABITANTS DANS LES 1 500 QUARTIERS

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotages, en créant un espace de propositions et d'initiatives.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Neutralité

La « neutralité » du conseil citoyen signifie **son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression** manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

Co-construction

Parité

Laïcité

Le conseil citoyen est un lieu de débat public. A ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestement contraires à la liberté de conscience de ses membres.

Égalité

Le principe d'égalité impose que **la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte.**

Souplesse

Liberté

Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Cette liberté impose également que soit assurée, au sein du conseil, **la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat.**

Indépendance

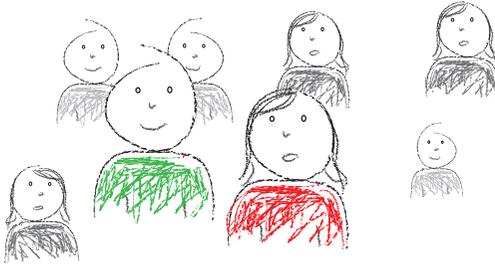
Proximité

Citoyenneté

Fraternité

Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à **oeuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun.**

LE CONSEIL SERA COMPOSÉ DE 2 CATEGORIES DE MEMBRES



Les habitants du quartier

Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein du collège « habitants », la méthode du tirage au sort a été prévue par la loi. Ce tirage au sort prendra en compte l'exigence de parité femmes/hommes.

Les représentants d'associations et acteurs économiques locaux

Les associations et acteurs économiques locaux susceptibles de composer le collège qui leur est dédié sont identifiés à l'issue d'un appel à candidatures largement diffusé.



IL SERA AUTONOME

Chaque conseil citoyen devra **élaborer un règlement intérieur ou une charte.**



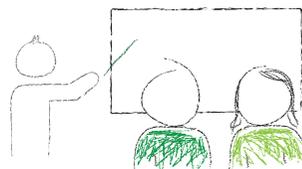
L	M	M	J	V	S	D
---	---	---	---	---	---	---

Chaque conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux. Il peut se réunir selon un rythme qu'il définit lui-même (en séance plénière ou en commissions restreintes).

IL SERA ACCOMPAGNÉ



Le contrat de ville prévoira : **des moyens dédiés pour le fonctionnement courant** (frais de déplacement, outil de communication...) ; **la mise à disposition d'un local** pour accueillir le conseil citoyen.



Les partenaires institutionnels fourniront aux représentants des conseils citoyens des informations, documents relatifs à l'élaboration des contrats de ville. Les conseils **pourront solliciter l'expertise de personnalités extérieures. Des actions de formations des membres du conseil pourront être mises en oeuvre.**



Des financements publics pourront être mobilisés. En tant que personne morale, **le conseil pourra solliciter des financements publics divers mais également privés.**